

On mit tout en œuvre pour conjurer l'incendie dont on était sans cesse menacé. On saisissait les boulets rouges avec des cuillers fabriquées tout exprès, et on les plongeait dans des tonneaux remplis d'eau et disposés devant chaque maison et à chaque étage. On jucha les rues de fumier humide. Bref, les assiégés s'accoutumèrent si bien au danger, que les enfants eux-mêmes couraient gaiement et à l'envi arracher les mèches des bombes.

Des témoins oculaires nous ont laissé des récits pleins d'intérêt de cet effroyable siège et nous leur empruntons des anecdotes qui sont tout à l'honneur des Lillois.

Une bombe éclata : un perruquier, nommé Maes, prit un éclat en s'écriant : « Voilà un plat à barbe ; qui veut se faire raser ? » Et il rasa sur la place quatre personnes.

Un boulet traversa une salle, où étaient réunis les électeurs et passa entre le curé de Marchiennes et le secrétaire :

Je propose, dit le curé, de déclarer ce boulet en permanence ; il témoignera de notre fermeté et de notre assiduité aux séances.

Cette intrépidité indomptable, cette calme résignation lassèrent les assiégeants, qui, trop peu nombreux pour fermer la ligne d'investissement, voyaient des convois et des renforts s'introduire chaque jour dans la place. Après avoir lancé 60,000 boulets rouges, 6,000 bombes et perdu près de 3,000 hommes, le duc de Saxe se retira dans la nuit du 7 au 8 octobre. Les faubourgs de la ville n'étaient plus qu'un amas de débris et de poutres noircies ; 500 maisons avaient été détruites et 2,000 autres, endommagées. Mais dans cette longue et terrible épreuve, les Lillois avaient attesté la puissance du patriotisme révolutionnaire, l'énergie des vertus civiques renouvelées ; et, dans la journée du 12 octobre 1793, la Convention décréta qu'ils avaient bien mérité de la Patrie. L'Histoire a ratifié ce témoignage.

Une colonne commémorative de la délivrance de Lille en 1793 fut inaugurée en 1845. Emile Durieux proposa d'y inscrire cette inscription :

Lille en quatre-vingt-cinq à chacun sut apprendre Qu'on peut la brûler, non la prendre.

La ville de Lille et le gouvernement de la République s'honorèrent grandement en célébrant ce glorieux épisode d'une grande époque, et la patrie française s'associa tout entière à la brillante manifestation qui se prépara.

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 6 octobre. Les ministres se sont réunis ce soir, à cinq heures, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

La séance s'est prolongée jusqu'à huit heures. M. Bourgeois a fait signer un projet de décret portant que les funérailles de M. Renan seront faites aux frais de l'Etat.

Le conseil a décidé de saisir la Chambre à la rentrée d'un projet de loi ayant pour objet de décider que les cendres de M. Renan, Miché et d'Edgard Quinet soient déposées au Panthéon.

M. Ricard a fait signer un décret portant les nominations dans la magistrature.

M. Loubet a rendu compte de la situation à Carmaux.

M. Burdeau a fait connaître quel était le chiffre de l'augmentation du crédit inscrit au budget de la marine pour l'exercice de 1893.

Le conseil a autorisé M. Burdeau à soumettre devant la commission du budget une demande de crédit supplémentaire de neuf millions.

La Grève de Carmaux

Carmaux, 6 octobre. M. Calvignac a reçu ce matin une lettre signée Dubois, député de Douai, annonçant une souscription personnelle de 500 francs à la caisse de la grève.

Carmaux, 6 octobre. Les patrouilles de grévistes ont continué toute la nuit sans incident ; le calme est complet.

Le comité vient de communiquer la note suivante : « Le comité de la grève prie les municipalités, les administrations des journaux et en général toutes les personnes qui détiennent les fonds destinés à secourir les familles nécessiteuses des grévistes, de les faire parvenir à l'adresse ci-dessous. Ce jour-là, en effet, commencera la distribution des secours, et les misères à soulager sont tellement nombreuses que le comité voudrait pouvoir répartir une somme aussi importante que possible. »

Carmaux, 6 octobre. Dès huit heures moins un quart de nombreux groupes de femmes passent dans les rues ; elles se donnent le bras et marchent de front en chantant la Carmagnole à tue-tête. Plusieurs groupes sont porteurs de drapeaux tricolores ; une quantité d'enfants les accompagnent et chantent avec elles.

Toutes ces femmes, dont beaucoup arrivent des communes voisines, de Blaye, Saint-Denis et Rosières et du faubourg de Sainte-Cécile, se rendent à la réunion où M. Duc-Quercy doit faire une conférence à 8 heures.

Les mineurs emplissent la cour qui précède la chambre syndicale.

Seules les femmes ont pénétré dans la salle de réunion où elles continuent à chanter la Carmagnole.

On n'aperçoit aucun gendarme dans la rue et, jusqu'à présent, aucun incident ne s'est produit.

Carmaux, 6 octobre. La réunion des femmes des mineurs était présidée par la femme de Bruneau, un des condamnés d'Albi, ayant pour assesseurs la femme Bosc et la sœur de Galonier, dont le mari et le frère ont également été condamnés à Albi. 2,000 femmes environ y assistaient.

M. Baudin a prononcé un discours dans lequel il a dit aux femmes : « Vous serez là pour dire à vos hommes de marcher s'ils n'étaient pas assez énergiques pour résister. »

Puis, M. Duc-Quercy a parlé du rôle de la femme dans l'industrialisme moderne.

Des bouquets ont été offerts aux orateurs.

La sortie s'est effectuée à 9 heures. Les mineurs faisaient la haie dans la rue et entraînaient la Carmagnole avec les femmes et enfants. On outre des drapeaux trico-

lores que portaient quelques femmes, on remarquait aussi un drapeau rouge.

Le cortège des femmes a parcouru différents recoins de la ville.

En passant devant le cercle opportuniste et devant la maison d'un contremaître de la mine, les manifestants ont poussé des huées.

Enfin, à 9 heures et demie, la foule qui s'était massée sur la place Gambetta, s'est dispersée aux cris de : « Vive la grève ! Vive la Révolution sociale ! »

La gendarmerie n'a pas eu à intervenir.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Paris, 6 octobre. Voici le mouvement judiciaire que la garde des sceaux a soumis ce soir à la signature de M. Carnot.

Sont nommés : Conseiller d'Etat en service extraordinaire, M. Falcinigaigne, directeur des affaires civiles et du sceau au ministère de la justice et des cultes, en remplacement de M. Dumas.

Directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice, M. Bouloche, substitut du procureur général près la cour d'appel de Paris.

Conseiller à la cour de cassation, M. Dumas, directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice.

Président du tribunal d'Alais, M. de Castillon, président au siège de Mende, en remplacement de M. Couturier (de Royas), non acceptant.

Président du tribunal de Mende, M. Torré, juge d'instruction à Alais ; Juge au tribunal, M. Mengin, juge d'instruction à Privas.

Juge d'instruction au tribunal de Privas, M. Vermeil, juge d'instruction à Briançon ; Juge au tribunal de Briançon, M. Guillard, ancien avocat, licencié en droit ; Président du tribunal de Saint-Omer, M. Fournier, avocat, ancien bâtonnier, juge suppléant ;

Président du tribunal de Saint-Quentin, M. Bossu, procureur de la République à Soissons ; Procureur de la République à Soissons, M. Bonfond, procureur de la République à Saint-Jean-de-Maurienne.

Procureur de la République à Saint-Jean-de-Maurienne, M. Ducher, substitut du procureur de la République à Nîmes ; Substituts du procureur de la République à Nîmes, M. Falgairolle, substitut à Mende.

Vice-président du tribunal de Pontoise, M. Davost, juge au siège d'Épernay ; Juge au tribunal de Clermont-Ferrand, M. Desmanèches, juge suppléant au même siège.

Juge suppléant au tribunal de Vienne, M. Totti, juge suppléant au tribunal d'Embrun.

Juge suppléant au siège d'Embrun, M. Garnier, avocat.

Juge de paix à Dra-el-Mizan, M. Berger, juge de paix de Guergour.

Juge de paix de Guergour, M. Lajonie, suppléant rétribué du juge de paix de Fort-National.

Suppléant rétribué du juge de paix de Fort-National, M. Renoux, juge suppléant du tribunal de Montauban.

Juge de paix de Jommepes, M. Blourel, juge de paix du canton sud de Tunis.

LES RUSSÉS DANS L'ASIE CENTRALE

Saint-Petersbourg, 6 octobre. Les nouvelles publiées par les journaux anglais sur les dispositions belliqueuses de l'Empire d'Afghanistan contre la Russie et sur les mesures extraordinaires prises par le gouvernement russe pour la défense de ses possessions sont très exagérées.

Le gouvernement impérial n'a pas eu besoin de renforcer les contingents qui ferment son armée à la frontière d'Afghanistan, vu qu'elle est assez forte pour imposer le respect aux Afghans.

Le seul corps qui a été renforcé, c'est celui qui est commandé par le colonel Ivanoff, qui explore le Pamir. Comme il n'avait pas de forces suffisantes pour occuper les points stratégiques d'une certaine importance qui doivent appartenir à la Russie, on a dû augmenter ses effectifs.

Les dernières expéditions échangées entre lord Rosebery et M. de Stanl ont paru, du reste, suffisantes aux deux gouvernements et ne laissent plus de doute sur une solution pacifique de la question afghane.

L'Empire sera obligé de revenir sur ses prétentions grèves contre la Russie, et l'Angleterre ne touchera pas à l'indépendance de l'Afghanistan.

Nouvelles Militaires

Paris, 6 octobre. Nous apprenons que le gouvernement italien s'est mis d'accord avec notre chancellerie et le ministre de la guerre pour opérer le plus tôt possible une rectification de postes avancés, tout d'abord près le col de Gimont, ensuite à proximité du Mont-Cenis, au col de Brescia.

M. de Freycinet a désigné comme délégué le capitaine de génie Goujon, tandis que l'Italie a choisi un officier supérieur, le major Ruga de Cortenuova. En prévision de certaines difficultés, cette différence de grade est évidemment fâcheuse.

Les délégués ont pour mission de se baser sur la convention de 1825.

Le nouveau fort en construction près du glacier du Rhône, dont nous avons eu déjà occasion de parler, vient de recevoir la première des énormes plaques blindées qui lui sont destinées.

Cette plaque, qui pèse 14,000 livres, traînée par 22 chevaux, a franchi en onze heures les 30 kilomètres qui séparent la gare de Gessenchen à la Furka.

Dépêches Diverses

Paris, 6 octobre. L'EXPLOSION DU RESTAURANT VÉRY. Le dossier concernant Bricou et sa compagnie, la femme Delange, poursuivis comme complices des auteurs de l'explosion du restaurant Véry, a été communiqué au parquet, et M. Sauvajol, substitut, est chargé de formuler les réquisitions. L'affaire ne viendra vraisemblablement devant la cour d'assises qu'au mois de décembre.

La femme Delange, actuellement à la prison de Saint-Lazare, est dans un état de grossesse assez avancé.

LA MAITRESSE DE PISTIA. Gabrielle Planche, qui avait été arrêtée en même temps que Pistia, l'assassin de Mlle Molles, a quitté le Dépôt hier soir. Elle a été remise à son père.

UN DRAME DE LA FOLIE. Nancy, 6 octobre. Hier soir, un nommé Hardy est allé frapper à la porte de son propriétaire, M. Munier. Mlle Munier, âgée de vingt-deux ans, vint ouvrir. Hardy se précipita sur elle et la frappa à la tête de plusieurs coups de marteau ; puis, comme sa mère arrivait à

son secours, Hardy la frappa également à coups de marteau et de poignard.

M. Munier arrivant à son tour, il fut frappé par l'assassin, qui brisa son poignard. Hardy s'enfuit ensuite chez lui et se tira un coup de revolver à la tête. On croit qu'il a agi sous l'influence de la folie.

L'état de l'assassin et des victimes est grave.

UN NAUFRAGE. Marseille, 6 octobre. Le bureau de la marine a reçu, dans la soirée, des îles Saintes-Maries, la dépêche suivante :

« Le yacht anglais la Caterina-Ryce s'est perdu au large. Sur six hommes qui composaient l'équipage, un seul est survivant. « Le Caterina-Ryce n'est pas connu comme yacht. Ce navire serait plutôt un voilier de petit tonnage qui est déjà venu au moins une fois dans notre port. »

D'après la dépêche ci-dessus, le nombre des victimes s'élevait à cinq, et c'est sans doute le seul naufrage survivant qui, ayant pu gagner la terre ou ayant été sauvé par un navire de passage, a dû apporter la nouvelle du désastre.

MORT DU POÈTE TENNYSON. Londres, 6 octobre. Le poète Alfred Tennyson est mort ce nuit, à une heure et demie du matin.

Tennyson, qui avait été surnommé « le plus classique des romantiques anglais », était né en 1809, dans le comté de Lincoln. En 1865, on avait voulu lui conférer le titre de baronnet, mais il avait refusé.

LE CHOLÉRA. Hambourg, 6 octobre. On notifie officiellement 21 cas de choléra et 8 décès.

Meurtre rue des Martyrs

Paris, 6 octobre. Un meurtre, dont les circonstances sont encore mystérieuses, a été commis cette nuit rue des Martyrs.

La victime est M. Charles Moride, artiste dramatique, ayant joué jadis au théâtre de Montmartre et sur le point d'être engagé dans la troupe du Théâtre-Libre.

Il avait passé la soirée en compagnie de la fille Marie Guillet, pensionnaire d'une maison mal famee, à Versailles. Moride avait beaucoup bu dans la soirée et, vers deux heures du matin, il était presque gris ; à ce moment, il eut l'idée d'aller prendre une dernière consommation dans un bouge situé rue des Martyrs et connu sous le nom de « Père Rossignol. »

Avant d'y entrer, il envoya Marie Guillet acheter de la charcuterie chez un charcutier du boulevard Rochechouart. Il y avait à peine quelques minutes qu'elle s'était éloignée lorsque des cris retentirent. Marie Guillet accourut et trouva Moride étendu à terre, perdant son sang à flots, d'une blessure à la poitrine.

Aidé d'un bicycliste qui passait, elle transporta le blessé chez lui, 124, boulevard Rochechouart, et alla ensuite chercher un médecin qui ordonna le transport à l'hôpital Lariboisière.

C'est là qu'à cinq heures du matin M. Garnot vint l'interroger. Il a déclaré que, resté seul rue des Martyrs, trois individus inconnus étaient passés auprès de lui et que l'un d'eux l'avait frappé d'un coup de couteau. C'est tout ce qu'on a pu obtenir de lui et il est probable que ce n'est pas toute la vérité.

La blessure qu'il a reçue au sein droit lui a atteint le poulmon.

N.-D. DE SALSES

Un miracle manqué. Perpignan, 6 octobre. Depuis plusieurs jours, la jeune Virginie Fabre, âgée de douze ans, prétendait avoir vu maintes fois la sainte Vierge lui apparaître sur la colline de Courtalets, près le village de Salses, et avoir conversé avec elle.

Ces propos avaient excité, dans la région, une vive curiosité, et comme Virginie Fabre avait annoncé pour hier le miracle et certifié que la Vierge avait promis de lui apparaître à trois heures et de se rendre visible pour tous les assistants, une foule de dix mille personnes de curieux, de dévotés et de photographes, s'est rendue au village de Salses, venant de Perpignan.

À 3 heures, Virginie se met en prières, bientôt elle tombe en extase, tandis que la foule anxieuse attend l'apparition promise ; au bout de quarante minutes, le père de la fillette, intervenant, l'arrache à sa contemplation. La foule se précipite pour apprendre ce qui s'est passé, et Virginie déclare que la Vierge n'est pas venue, mais qu'elle lui a envoyé un ange pour lui annoncer que le miracle attendu ne pouvait pas se produire devant plus de six personnes et qu'il aurait lieu dans huit jours.

Les curieux sont repartis très déçus ; espèrent-ils réellement voir un miracle ! — plusieurs personnes disent que la jeune Virginie Fabre a déjà donné des preuves de dérangements cérébraux, que des pratiques hypnotiques auraient contribué à aggraver.

Des sceptiques disent, avec raison croyons-nous, que les habitants de Salses veulent créer une concurrence à N.-D. de Lourdes, pour bénéficier de quelques pèlerinages.

DEUX ANARCHISTES CONDAMNÉS

Paris, 6 octobre. La cour d'assises de la Seine vient de juger par défaut les anarchistes Michel Zevaco et Henri-Charles Fortune, poursuivis pour excitation au meurtre. Le parquet a relevé ce délit dans deux discours prononcés au faubourg du Temple le 28 mai, discours dans lesquels ces orateurs ont fait l'apologie de Ravachol.

Fortune avait dit entre autres choses : « S'il n'a pas réussi, je le regrette », et il avait terminé en disant : « Mort aux gouvernements, mort à la bourgeoisie ! »

Quant à Michel Zevaco, il avait dit entre autres choses : « Les bourgeois nous tuent par la faim ; volons, tuons, dynamitons, tous les moyens sont bons pour nous débarrasser de cette pourriture. »

La cour a condamné Zevaco à un an de prison et 2,000 fr. d'amende, et Henri Fortune à quatre mois de prison et 100 francs d'amende.

UNE ATTAQUE A MAIN ARMÉE

Pillage de deux Maisons de Banque. New-York, 6 octobre. Une dépêche signale une attaque en règle contre deux maisons de banque du Tennessee, avec des circonstances extraordinaires.

Six cavaliers armés de fusils Winchester arrivèrent d'abord à Coffee Hill, dans le Tennessee. Après avoir laissé leurs chevaux dans une ruelle écartée, ils traversèrent la place principale de Coffee, puis quatre d'entre eux entrèrent à la banque Ganton. Malgré le garçon de caisse, ils firent aussitôt

main basse sur l'argent qui se trouvait sur le comptoir, pendant que les deux autres cavaliers pénétraient dans le First National Bank, où ils obligèrent le caissier à leur donner tout ce que contenait le coffre-fort.

Ayant mis l'argent dans des sacs, ils sortirent de la banque après avoir mis le personnel dehors.

Mais l'alarme avait été donnée. Plusieurs habitants se mirent à la poursuite des voleurs et tirèrent sur eux. Les deux individus ripostèrent et tuèrent un habitant.

Les quatre premiers voleurs, qui étaient toujours à la banque Ganton, en entendant le bruit, se mirent aux fenêtres des bureaux et ouvrirent le feu. Ils tuèrent deux hommes.

Pendant ce temps, les deux voleurs de First National Bank étaient revenus dans les bureaux de cette dernière et avaient tué un employé qui voulait leur barrer le passage.

Toute la ville fut alors sur pied. Les banques ne tarèrent pas à être créées. Une bataille en règle s'engagea. Quatre des voleurs furent tués, un autre grièvement blessé. Le sixième réussit à prendre la fuite, mais on croit qu'il pourra être bientôt pris, et s'il l'est, il courra grand risque d'être lynché. La tête du fugitif a été mise à prix.

Trois habitants de la ville ont été blessés pendant le dernier engagement.

Départements

Belleville. — Accident au port. — Ce matin, vers dix heures, M. Balliat, propriétaire à Saint-Lager, était occupé à charger du vin au ponton des bateaux « Parisiens ». La passerelle, qui relie le ponton à la rive placée en pente et rendue glissante par la pluie lui fit faire une chute, qui eut pour conséquence les très graves, car il fut entraîné par deux cents litres, lui heurta violemment la tête et lui fit, à la tempe gauche, une forte blessure.

Mme Garin, témoin de l'accident, accourut en toute hâte lui donna des soins qui permirent à M. Balliat l'accomplir son retour à Saint-Lager.

L'accident n'aura probablement pas de suites fâcheuses.

Amplepuis. — Nos écoles laïques. — Nous recevons la lettre suivante :

« Nous venons, monsieur le rédacteur, vous remercier d'avoir bien voulu nous ouvrir vos colonnes pour nous permettre de protester contre l'école laïque de filles, qui est appelée à croquer grêle à la négligence de l'administration. »

« Devant cette mauvaise volonté, nous venons protester une dernière fois, et cela sans scandale, car il faudrait faire le jeu des cléricaux et nous nous y refusons ! »

« Nous venons donc dire aujourd'hui, à cette administration, qui nous inflige l'humiliation de voir les religieuses prospérer et doubler le nombre de leurs élèves, nous venons lui dire : « Lorsque l'école sera tombée peut-être M. l'inspecteur d'académie se décidera-t-il à venir la visiter, ce qu'il n'a jamais fait, mais ce sera trop tard. »

« Un groupe de pères de famille. »

Neuchâtel. — Dans la nuit de lundi à mardi, le feu éclata à Lignière et consuma une maison et ses dépendances. Il était minuit environ quand le feu, commençant dans les combles, descendait en un clin d'œil tout le bâtiment. Les habitants, effolés, sautaient par les fenêtres. L'un d'eux s'est grièvement blessé. On a dû le transporter d'urgence à l'hôpital Montagu, à Neuchâtel.

Genève. — La chambre des mises en accusation a libéré trois citoyens dont les tendances socialistes sont connues et qui étaient prévenus d'avoir, lors de l'affaire de la maison Crémieux, excité les ouvriers tailleurs au désordre et maltraité les agents de la force publique. M. Lachenal, à qui incombait la défense de ces trois messieurs, n'a pas eu de peine à démontrer leur non culpabilité.

Valence, 6 octobre. Un grand orage a éclaté cette nuit entre Valence et Montélimar ; le Rouillon et le Jabron ont débordé à Montélimar ; la route du Teil est coupée ; on craint pour la digue qui garantit la voie du chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée. La ligne de Livron à Die est coupée en deux endroits.

Montélimar, 6 octobre. De nouvelles inondations du Rouillon et du Jabron ont causé de grands dégâts aujourd'hui, une digue a été emportée à proximité de Montélimar, le quartier de Pracental a été envahi par les eaux.

Douze personnes en danger dans leurs habitations ont été sauvées par M. Colombier, garde pêche, et M. Richard, marinier, avec un bateau du Teil.

La ligne de Die à Livron est coupée en trois endroits, la circulation du chemin de fer est interrompue.

Il y a beaucoup de dégâts sur la route de Dieulefit.

DANS L'ARDÈCHE. Aubenas, 6 octobre. Depuis hier, 10 heures du soir, un temps épouvantable n'a cessé de régner sur notre région.

Les pluies torrentielles tombées cette nuit ont fait grossir rapidement notre rivière et l'Ardeche roule avec fracas des eaux boueuses en croquant.

Certains rivières qui n'ont encore pu terminer le relèvement des travaux de défense, emportés il y a deux ans, sont dans une cruelle anxiété ; si la crue augmentait, plusieurs seraient sérieusement menacés, notamment à Saint-Pierre.

A Vallon, la hauteur des eaux de l'Ardeche a atteint sept mètres au-dessus de Pétiage.

L'orage aurait causé des dégâts sérieux à Valgorge.

Jusqu'à présent les détails manquent. Le mauvais temps continue.

Privas, 6 octobre. Pendant toute la nuit dernière la pluie est encore tombée à torrents. Ce matin, c'est un véritable ouragan. Les arbres sont violemment renversés ; les fusains au-dessus des établissements sont couchés ; les cheminées sont sérieusement ébranlées et ce matin, vers dix heures, un volet du troisième étage de la maison Varenne, après avoir longtemps battu le mur, est tombé avec fracas en plein cours de l'Esplanade, fort heureusement sans atteindre personne.

A midi et demi, la pluie semble vouloir tomber aussi abondamment que pendant la nuit.

DANS LE GARD. Nîmes, 6 octobre. La trombe d'eau qui s'est abattue cette nuit sur les environs de Nîmes, a transformé certaines routes en torrents ; le chemin de Duze principalement a eu 1 mètre 50 d'eau. La voie ferrée a été ravivée, des trottoirs emportés ; les bas quartiers de la ville ont leurs caves et boutiques inondées.

Sur la route d'Alais, près du Cadereau qui a débordé, deux chevaux ont été noyés,

L'autopsie a démontré que Carcassonne était mort d'une congestion cérébrale.

L'enquête se poursuit pour savoir où a passé une somme de 9,000 francs touchée la veille au Crédit Lyonnais. Une perquisition à son domicile n'a donné aucun résultat.

Un homme écrasé par une voiture. — Un accident mortel s'est produit avant-hier, vers une heure du soir, à Mercuriol, dans les conditions suivantes :

M. Louis Chabart, 57 ans, propriétaire à Mercuriol, conduisait une voiture chargée de fourrage, lorsque la roue gauche s'empara dans une tranchée de la ligne du chemin de fer de Tain à Romans.

Il se mit alors en devoir d'exercer une vigoureuse poussée.

Par suite de la secousse imprimée à la charrette, celle-ci vena s'écrasant le malheureux Chabart.

On vint au secours de celui-ci, mais trop tard ; il était mort.

Chabart est père de quatre enfants. On juge du désespoir de sa femme quand on apprit la cadavre de celui-ci.

Vol à la tire. — Dans la soirée d'hier, M. Eugène Combe, gendarme, au Bourg-de-Péage, s'était endormi sur une banquettes de la salle d'attente de la gare.

Un son réveillé, il s'aperçut de la disparition de son portefeuille contenant 18 francs.

Un pickpocket le lui avait subtilisé adroitement.

Une enquête est ouverte.

Rebellion et outrages. — Le nommé Louis B., 32 ans, plâtrier, demeurant avenue Victor-Hugo, a été arrêté et mis à la disposition du procureur de la République, sous l'inculpation d'outrages et rébellion aux agents de police.

Nouvelles de Suisse

Berne, 6 octobre. Il avait été décidé d'élever une statue à l'avoyer de Buleberg, le vainqueur de Morat. Aujourd'hui les autorités compétentes se trouvent en présence de deux projets, sans oser se prononcer, tandis que la presse et le public sont divisés en deux camps bien tranchés : les partisans du sculpteur Lanz et ceux du sculpteur Leu. Gagnons qu'aucun de ses deux projets ne sera adopté.

Zurich. — Le procès de la Banque du crédit de Winterthur continue. Le passif est de 9,751,771 fr., et l'actif de 950,000 fr. On a procédé hier à l'interrogatoire des témoins. Une demoiselle Canabich, téléphoniste au Bankverein accusé son directeur, M. Bretscher, d'avoir posé à Maur de Crêtbank, la formation d'un syndicat. Bretscher ne énergiquement toute complicité. Mlle Canabich maintient, alléguant qu'elle a elle-même téléphoné les propositions de Bretscher à Maur ; elle ajoute qu'elle a été demandée à l'Hôtel du Gothard par un nommé Würsten, de Berne, qui lui a offert une certaine somme pour qu'elle garde le silence. Würsten sera arrêté.

Bâle-Campagne. — M. Martin, dont le fils est mort victime de la catastrophe de Monchenstein, réclame à la compagnie du Jura-Simplon la somme de 20,350 francs. La compagnie offre 3,000 francs. L'affaire est venue lundi devant le tribunal civil d'Affoltern, qui a alloué au demandeur la somme de 10,000 fr.

Neuchâtel. — Dans la nuit de lundi à mardi, le feu éclata à Lignière et consuma une maison et ses dépendances. Il était minuit environ quand le feu, commençant dans les combles, descendait en un clin d'œil tout le bâtiment. Les habitants, effolés, sautaient par les fenêtres. L'un d'eux s'est grièvement blessé. On a dû le transporter d'urgence à l'hôpital Montagu, à Neuchâtel.

Genève. — La chambre des mises en accusation a libéré trois citoyens dont les tendances socialistes sont connues et qui étaient prévenus d'avoir, lors de l'affaire de la maison Crémieux, excité les ouvriers tailleurs au désordre et maltraité les agents de la force publique. M. Lachenal, à qui incombait la défense de ces trois messieurs, n'a pas eu de peine à démontrer leur non culpabilité.

Valence, 6 octobre. Un grand orage a éclaté cette nuit entre Valence et Montélimar ; le Rouillon et le Jabron ont débordé à Montélimar ; la route du Teil est coupée ; on craint pour la digue qui garantit la voie du chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée. La ligne de Livron à Die est coupée en deux endroits.

Montélimar, 6 octobre. De nouvelles inondations du Rouillon et du Jabron ont causé de grands dégâts aujourd'hui, une digue a été emportée à proximité de Montélimar, le quartier de Pracental a été envahi par les eaux.

arrivés à huit rameurs de pointe; le parcours à effectuer était fixé à 3 200 mètres.

LYON

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 6 octobre, 4 heures soir.

Situation générale. — La baisse du baromètre a continué très rapidement sur l'ouest de l'Europe et une zone inférieure à 750 s'étend en France et sur les îles Britanniques.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Vent des régions du sud, Temps nuageux, averses.

Aujourd'hui, à 8 heures du soir, séance publique du Conseil municipal, à l'Hôtel de Ville.

Un concours aura lieu le lundi 5 décembre prochain, pour l'attribution de deux places d'auditeur de deuxième classe au Conseil d'Etat.

Le programme du concours est déposé à la préfecture (cabinet du secrétaire général pour l'administration), où les intéressés pourront le consulter et se faire inscrire.

M. Bellard, le photographe bien connu à Lyon pour ses travaux artistiques, vient d'obtenir un diplôme d'honneur à l'exposition internationale de photographie de Paris, au Champ-de-Mars.

Par arrêté préfectoral en date du 30 septembre, pris sur les instances du général Berge, et notifié aux intéressés le 1^{er} octobre courant, le cercle de la rue des Archers que fréquentait le lieutenant Babola, de triste mémoire, a été fermé.

Le cercle avait du reste clos ses portes effectivement bien avant la décision de l'autorité.

La statue de Bernard de Jussieu : L'inauguration de la statue de Bernard de Jussieu, érigée dans le nouveau square du pont Lafayette, est fixée au dimanche 23 octobre.

La cérémonie d'inauguration a été organisée par la Société de botanique.

La statue de Bernard de Jussieu a été exécutée par M. Pierre Aubert.

Stage en pharmacie. La session pour l'examen de validation de stage aura lieu à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon, le vendredi 4 novembre 1892, à 9 heures du matin.

Les inscriptions en vue de cet examen seront reçues au secrétariat de la Faculté jusqu'au jeudi 20 octobre inclusivement.

Tous les Lyonnais connaissent, sur l'avenue de Saxe, l'église de l'Immaculée-Conception, dont les deux tourelles achevées depuis la guerre de 1870 faisaient ressembler l'édifice plutôt à une ruine historique qu'à une église en construction.

Les travaux sont repris en ce moment avec activité et les tourelles massives ont l'air d'être destinées à un château féodal, à une enceinte fortifiée, située en plein cœur de notre ville.

Brrr! l'hiver, de plus en plus l'hiver ! La Compagnie P.-L.-M. a fait rétablir hier, pour la première fois, le service des bouillottes pour tous les trains à long parcours. Voilà une mesure dont les voyageurs ne peuvent qu'être reconnaissants; et dire qu'autrefois il fallait attendre l'annonce du service d'hiver pour avoir droit à un peu de chaleur ?

Les journaux de Rouen enregistrent le gros succès obtenu, dans Hamlet, par M^{lle} Francesca Sampietro, la si gracieuse première danseuse, qui fut si souvent applaudie au Grand-Théâtre de Lyon. Nous joignons nos félicitations à celles de nos confrères rouennais.

Aimez-vous les navets ? Autour d'un canard, c'est délicieux !

Et les champignons ? Lorsqu'ils accompagnent la sole au gratin, ils sont exquis ! Mais si l'on veut faire manger des navets pour des champignons, vous protesterez, et avec raison.

C'est cependant ce que faisait un ingénieur industriel de Requista, dans l'Aveyron, qui prenait des navets, les découpait en rondelles, les desséchait, les colorait et leur donnait, dans cet état, le nom de « morilles ».

Ce paysan aveyronnais songeait probablement à Gorenflot et à sa carpe ! Ce genre d'exploitation aurait pu durer longtemps encore si la justice ne s'en était mêlée, et l'ingénieur « cryptogamiste » aura, pendant deux longs mois, à gémir sur la paille humide des cachots pour avoir fait manger à ses semblables des champignons de son invention.

LA FÊTE-KERMESSE DE S'-JUST

Voici le programme de la fête-kermesse qui aura lieu dimanche, à une heure de l'après-midi, au restaurant Mille, à Saint-Just, sous la présidence du citoyen Guillaume, député, avec le biennal concours de l'Harmonie du 5^e arrondissement et de M^{lle} Letellier, lauréate du conservatoire; M^{lle} Lébelle, lauréate du conservatoire; M^{lle} Prudhon; Thonérioux, du conservatoire; et autres artistes aimés du public lyonnais.

A 1 heure du soir, tir à la cible; deux prix seront décernés aux vainqueurs. A 2 heures et demie, salves d'artillerie et départ d'un superbe ballon, « Les Progressistes à la République », et descente en parachute.

A 3 heures, grand concert où on entendra

l'Harmonie du 5^e arrondissement et les artistes qui figurent au programme et qui exécuteront les meilleurs morceaux de leur répertoire.

A 5 heures, vente publique de dons faits par divers membres du comité.

A 6 heures, banquet où assisteront nos Corps élus. Les dames seront admises (prix : 3 fr.).

A 8 heures, grand bal, nombreux musiciens. La commission prévient le public qu'il trouvera à cette fête des divertissements variés et pour tous les goûts.

Des mesures sont prises pour qu'en cas de mauvais temps tout le monde soit à l'abri.

On trouvera des billets, au prix de 0 fr. 50, dans beaucoup d'établissements du 5^e arrondissement.

Fête de Gymnastique à Pierre-Bénite

Voici le programme de cette fête : Samedi 8 courant, retraite aux flambeaux et salves d'artillerie.

Dimanche 9, grande fête de gymnastique donnée par l'Éclair, section auxiliaire de Pierre-Bénite, avec les concours de l'Abéille, fanfare de Pierre-Bénite, des Enfants du Rhône, de l'Éclair de Lyon, section centrale, des sections de Villeurbanne, de la Mulatière, des Sauveteurs médaillés, des anciens élèves de Joinville, etc.

Première partie. — Pas redoublé par l'Abéille de Pierre-Bénite; Mouvements d'ensemble par la section de Pierre-Bénite. Exe par la section centrale; Reck par les sociétés réunies; Pyramides par la section de Pierre-Bénite; « La Belle Algérienne » par la fanfare.

Deuxième partie. — Le Czarewitch, pas redoublé, par la fanfare; Mouvements d'ensemble de Genève, par la section centrale; Barré parallèles, par les sociétés réunies; Pyramides aux échelles; Fanfare.

Bal public jusqu'à minuit.

Chronique Lyonnaise

LA POSTE ET LES TRAMWAYS

Paris est la ville lumière, chacun sait ça. Nous le répétons parfois en riant, lorsque les Parisiens s'imaginent trop facilement que, la veille, ils viennent de découvrir la Méditerranée. Mais bien souvent l'axiome a du bon quand Paris donne le signal et l'exemple de quelque heureuse réforme ou de quelque profitable amélioration.

Depuis quelques jours, en voici une qui n'a pas fait grand tapage et qui est excellente : On sait qu'à Paris un grand nombre de tramways ont leur point terminus au Louvre. Ce sont ceux de Charenton, Passy, le Point-du-Jour, Vincennes, Auteuil, Saint-Cloud, etc.

Toutes ces localités sont, sous le rapport de la poste, à peu près aussi mal partagées que notre banlieue lyonnaise. On y met une lettre à la poste, la dernière levée est toujours déjà faite et la lettre arrive à destination le surlendemain, trois jours après, — quand elle peut.

C'est pourquoi, profitant de l'agglomération des tramways qui a lieu au Louvre, l'Administration des postes, d'accord avec l'Administration des tramways, a ainsi procédé :

Elle a placé derrière chaque tramway, à l'extérieur, une boîte aux lettres de moyenne dimension munie sur sa face antérieure d'une ouverture vitrée par laquelle on peut voir si, oui ou non, il y a des lettres dans la boîte. Ces boîtes, naturellement, sont mobiles et fermées à clef. A l'arrivée de chaque tramway, un employé des postes est là qui vérifie si la boîte contient des correspondances et qui, dans ce cas, détache la boîte remplie et la remplace aussitôt par une boîte vide. Puis, immédiatement, il porte la boîte pleine au bureau de poste voisin où on l'ouvre et où on expédie immédiatement les correspondances des habitants de la banlieue.

Ces boîtes, inaugurées depuis un mois à peine, ont eu immédiatement un succès d'enthousiasme. Elles sont, le plus souvent, pleines à débordement. C'est si agréable de pouvoir expédier une lettre qui arrive le jour même ou, au plus tard, le lendemain !

Or, ce que l'Administration des postes a consenti à faire à Paris pour la station du Louvre, voyez comme ce serait facile et pratique à notre station de Bellecour !

À Bellecour se rencontrent les tramways du Pont-d'Ecully, de la banlieue de Vaise, de Monplaisir, de Montchat, de Villeurbanne, de Saint-Fons, sans compter ceux d'Oullins, qui s'arrêtent, eux, juste devant la porte de la grande poste.

Avec un service de boîtes aux lettres et un employé des postes attaché à ce service, on pourrait aisément recueillir et expédier la correspondance de plus de la moitié de notre banlieue et faire cesser l'état précaire qui est celui de toute cette banlieue quand il s'agit, pour elle, de correspondre avec le reste du monde civilisé.

Ce sont journellement des plaintes désespérées qui nous sont transmises par les intéressés. Une lettre mise dans l'après-midi à la poste de Villeurbanne arrive le surlendemain à Paris, — le lendemain soir seulement à Lyon ! — Il en est de même de toute notre banlieue, et si le remède à cet état de choses a été si bien trouvé à Paris, ne serait-il pas tout naturel, et même tout équitable qu'à Lyon il en fût de même ?

Il suffirait pour cela d'un peu de complaisance de la part de l'Administration des tramways et de la part de l'Administration des postes. La fabrication d'une trentaine de boîtes aux lettres coûterait bien peu et l'installation à Bellecour d'un employé de la poste serait bien vite compensée par l'allègement du service des agents chargés de la visite des boîtes de banlieue.

Dès que le public, en effet, saurait que par le tramway ses correspondances arrivent trois fois plus vite, c'est au tramway qu'on déposerait toutes les lettres. On pourrait donc diminuer sans inconvénient le nombre des levées des boîtes fixes ; — et puis, je le répète, pourquoi ne pas faire à Lyon ce qui se fait à Paris dans les mêmes conditions, avec un succès complet ?

Je suis persuadé que si notre administration municipale faisait la moindre démarche, la chose ne souffrirait aucune

difficulté et nous aurions procédé à une énorme amélioration de notre service des postes.

Quel est le conseiller municipal qui voudra, par ce moyen bien facile, s'affirmer la reconnaissance de tous les habitants de la banlieue lyonnaise ?

TONY DELION.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Vendredi 7 octobre, 281^e jour de l'année. Dernier quartier le 12; Nouv. lune le 20. Soleil : lever, 6 h. 10; coucher, 5 h. 21.

Retard de trains. — A la suite des violentes orages qui viennent d'éprouver la région du Midi, les trains sont arrivés hier en gare de Perrache avec des retards considérables. Le train 12 a eu une heure de retard, le train 8 qui arrive à 9 heures 30 a eu près de deux heures de retard.

Une évasion. — Il y a quelques semaines, la police de sûreté arrêtait trois mauvais chenevans, Caco, Maison et Dessœuvre, au moment où ils se partageaient le produit d'un vol assez important, commis à Bourgneuf.

Après quelques jours de détention à la prison Saint-Paul, les trois inculpés furent conduits à Bourgneuf et mis à la disposition du juge d'instruction de cette ville. Il est à croire que le prison de Bourgneuf est mal gardé, car une dépeche, adressée hier au parquet de Lyon, a appris l'évasion de Dessœuvre, sans toutefois indiquer dans quelles circonstances elle s'est accomplie.

Une désespérée. — Hier matin, une dame Caudau, âgée de trente-huit ans, demeurant rue Cavier, eut, pour un motif futile, une vive discussion avec son mari.

Sous l'empire de la colère, elle se précipita de la pièce où elle se trouvait, dans sa chambre à coucher, et absorba une solution de soufre et de phosphore. Quelques minutes après, son mari, entendant des gémissements sortir de cette pièce, y entra, et trouva sa malheureuse femme étendue sur un lit, paraissant horriblement souffrir.

Il essaya de lui faire prendre un contre-poison, mais la malade le repoussa, se leva et s'enfuit. On se lança à sa poursuite; il fut impossible de la rejoindre.

Deux heures après, une femme se jeta du haut du pont Lafayette dans le Rhône. Un courageux citoyen, M. Bressol, se jeta sur une barque et fut assez heureux pour la ramener saine et sauve au rivage.

Conduite au poste, la désespérée déclara se nommer Caudau. C'était celle qui avait déjà tenté de s'empoisonner.

On fit prévenir sa famille et comme la pauvre femme paraissait souffrir beaucoup, on la transporta à l'Hôtel-Dieu.

Mort subite. — M. Cousin, commissaire de police, a fait transporter à la Morgue une femme inconnue qui est morte subitement en se rendant à l'Hôtel-Dieu.

On a pu établir l'identité de la malheureuse, une femme Anette Devillat, veuve Rehné, 68 ans, née à Virville (Isère).

Cette femme, qui était sans domicile, avait logé précédemment dans un garni de la rue Molière, 142, chez Mme Pellaz.

Retiré du Rhône. — Des marins ont retiré du Rhône, hier, sur le territoire de la commune de Grigny, le cadavre de Mme Adolphe, âgée de 27 ans, qui s'est noyée accidentellement lundi dernier.

Le cadavre a été transporté à la Morgue.

Vol de cave. — M. François Regnot, cocher de fiacre, rue Saint-Georges, 41, a trouvé sa cave ouverte hier à l'heure du dîner. On distinguait nettement les pesées faites à l'aide d'un ciseau à froid.

Toutefois, il faut croire que le voleur a été dérangé dans son « travail » car M. Regnot n'a constaté la disparition d'aucun objet.

Entre maçons. — M. Joseph Tixier, maçon, 205, rue de Créqui, s'étant assoupi sur un banc de l'avenue de Saxe, allait être privé de son portemonnaie contenant 70 fr., par un voleur qui n'avait pas la main légère, car Tixier se réveillant se mit à sa poursuite jusque dans une allée de la rue de la Victoire où il l'arrêta.

C'est un nommé Eugène L..., 20 ans, maçon, sans domicile.

Bon gardien. — Hier soir M. Pierre Villedieu, épicer, cours Vitton, 81, dut s'absenter laissant à son employé nommé Marius B..., la garde de son magasin.

A son retour il constata la disparition de trois litres d'eau-de-vie et trois litres de sirop de gomme.

De plus, l'employé avait tiré un arrosoir de vin pour compléter la fête.

La note se monte à trente francs.

Trop belliqueux. — Hier, dans la soirée, le sieur X..., locataire, quai Fulchiron, est descendu dans la cour de sa maison et, armé d'une épée, il s'est mis à crier à tue-tête, menaçant de son arme quiconque essaierait de l'approcher. Il n'a fait aucune victime, mais il n'en sera pas moins l'objet d'une contravention.

La rentrée du cours municipal de broderies artistiques dirigé par M^{lle} Guillemet-Lerouquier, a eu lieu hier mercredi.

Ce cours a lieu les lundis, mercredis et vendredis, de midi à 4 heures, rue Ste-Catherine, 6.

Train de plaisir pour Orléans et Mornant. — Un train spécial de plaisir sera créé le dimanche 9 octobre, entre Lyon Saint-Just et Mornant, il ira direct, sans à Orléans qu'il desservira.

Parti à 8 heures du matin : Prix du billet aller et retour, 1 fr. de la gare de Lyon, et 0 fr. 80 cent de celle de Saint-Just, pour Orléans et Mornant indistinctement; le retour pourra s'effectuer par l'importe quel train de la journée. Ces billets, dont le nombre est limité, seront mis à la disposition du public à partir du vendredi, 7 courant. La compagnie délivrera également des billets de correspondance aller et retour pour Sainte-Catherine au prix de 1 fr. 50.

Casino des Arts. — Le nègre Vitreo, est avaleur de choses bizarres, suffirait à lui seul pour aviver la curiosité du public. M. Guillet n'est pas content de cela, il a encadré ce numéro dans un programme qui n'est pas ordinaire; l'illusionnisme, le prestidigitant, le chevalier mystère; Delprade, le chanteur-siffleur; le trio musical et charmant des Roy-Nols; Gaston, Boissier, Damour, Léonie, Millard, etc, sans oublier une production gymnique aussi gracieuse qu'élégante, miss Aza, la fée aérienne. Les demoiselles de magasin, joyeuses pantomime interprétées par les Schmidt. Incassamment, numéro à sensation : Les Hommes de bronze.

Max-Him, Amelot, Edgard; M^{lle} Edgard, d'Asco, Amelot, Gros, Gonné, Bonelli, etc. On terminera par une charmante comédie de Labiche : Les Suites d'un premier lit.

Incassamment, M^{lle} Canon. A l'étude, Le Moulin-Joli.

Leçons de Chant

Mlle Juliette EVARD, professeur de chant, prévient ses élèves qu'elle reprendra ses leçons à partir du 10 octobre.

Elle ouvrira, en outre, un cours de solfège fait par M. Convert, l'éminent professeur du Conservatoire. On peut se faire inscrire chez elle : 40, rue Jarente, tous les jours, de 2 heures à 4 heures.

Douleur, tu n'es pas un mal ! — Cette maxime stoïcienne, à qui l'antiquité doit un si grand nombre d'actions héroïques, n'a plus de raison d'être aujourd'hui. En effet, à quoi bon souffrir lorsque vous avez un remède à votre portée. Au dix-neuvième siècle, vous ne seriez certainement pas pardurable de supporter stoïquement vos migraines, névralgies, maux de tête, au lieu de les guérir radicalement et en peu de jours avec les Dragées anti-névralgiques et anti-hémicrâniennes des RR. PP. Prémontés.

Vente en gros : Boissier et Fournier, rue de la Poulaterie, 6, Lyon.

Détail : Dans toutes les bonnes pharmacies.

Le Quina Bruno, le meilleur des amers, Très limpide, économique, le moins cher.

LA GRÈVE DU GAZ

Nous recevons la communication suivante : Il s'organise à Lyon un Congrès des consommateurs du gaz de toutes les villes de France.

Le but de ce Congrès est d'étudier toutes les questions relatives à l'éclairage public et particulier, afin d'arriver à des conditions meilleures pour les consommateurs.

Le Congrès devra, notamment, examiner quels sont les moyens à employer pour obtenir des compagnies gazières une diminution du prix du gaz, en discutant les clauses et conditions des traités existants.

Le Congrès pourrait porter sur les points suivants :

Première question. — Importance de l'éclairage et du chauffage au point de vue économique et social. — Des droits et des charges des consommateurs.

Deuxième question. — Le gaz considéré comme agent d'éclairage, de chauffage et de force motrice.

Troisième question. — Des prix du gaz et de la diminution à réaliser sur ces prix.

Quatrième question. — Des moyens pratiques pour obtenir cette diminution :

1^o Liberté de canalisation de la grande voirie; 2^o De la concurrence par l'électricité et par les huiles minérales au gaz; 3^o Exécution stricte de toutes les clauses et conditions des traités.

Cinquième question. — De l'exploitation de l'éclairage public et particulier par les communes.

Sixième question. — Des monopoles, de leur établissement et de leurs effets.

Septième question. — Des aggravations et des clauses abusives des cahiers des charges.

On voit, par cet aperçu général, quel grand intérêt présente aux consommateurs de gaz la tenue d'un Congrès où seront discutées ces questions et où pourront être prises des résolutions d'une haute importance.

En présence du puissant syndicat des compagnies gazières, nous avons cru utile d'organiser le faisceau des forces des consommateurs du gaz.

La commission invite donc les consommateurs de chaque ville de France à se réunir et à lui envoyer leur adhésion.

Les communications de toutes natures devront être adressées : bureau de la Grève contre le gaz, palais Saint-Pierre, place des Terreaux, n° 16, Lyon.

Un avis ultérieur fixera la date de la réunion du Congrès.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Nous lecteurs se rappellent la tentative de meurtre commise à la fin de septembre dernier, par un nommé Delestang sur sa femme.

Les deux époux vivaient séparés. Le 25 septembre, Delestang rencontra sa femme rue d'Amboise. Une discussion s'engagea entre eux, le mari supplia sa jeune femme, — elle n'a que dix-sept ans, — de reprendre la vie commune.

Sur un refus formel, Delestang vit rouge et, tirant son couteau, en frappa la malheureuse à deux reprises et s'enfuit.

La victime fut envoyée à l'hôpital où elle guérit rapidement et le meurtrier écroué à la permanence.

Devant le tribunal, Delestang, pour sa justification, a prétendu qu'il avait agi sous l'empire de la colère, et n'avait jamais eu l'intention de tuer sa femme.

Le tribunal l'a condamné à quatre mois de prison et aux dépens.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPECIAL

LA PETITE BOURSE

Paris, 6 octobre. En rentrant de l'Elysée, M. Loubet a reçu MM. Herbault, président, et Halimbourg, délégué de la Chambre syndicale des agents de change.

Il leur a fait connaître qu'aucune solution n'était intervenue quant à la demande de suppression de la petite bourse formulée par la chambre syndicale; il a ajouté que cette demande était toujours à l'étude.

On croit que le conseil se prononcera pour un système mixte, donnant une satisfaction à la fois au parquet et à la cour.

LES ORAGES DANS LE MIDI

Tarascon, 6 octobre. Le Rhône croît rapidement; la cote est à 4 mètres 51; il monte de 18 centimètres à l'heure. Le temps est orageux et menaçant.

L'ITALIE ET LES PUISSANCES

Rome, 6 octobre. Dans l'entrevue qu'il a eue avec un journaliste italien, le président du conseil, M. Giolitti, a déclaré qu'il ne jugeait pas le moment opportun pour parler de la possibilité de certains rapports commerciaux avec les puissances qui n'ont pas de traités stipulés avec l'Italie. En parlant à l'heure actuelle, ce serait amoindrir les sympathiques démonstrations qui se sont produites à l'occasion des fêtes

colombiennes en leur étant leur caractère cordial et désintéressé.

LE CHOLÉRA

Buda-Pesth, 6 octobre. D'hier minuit à ce soir six heures, on a constaté 37 cas de choléra et 12 décès.

INONDATIONS EN ITALIE

Bolzaneto, 6 octobre. Après quatorze heures de pluie continue, le torrent de Polcevera grossi, a fait crouler le pont du chemin de fer, près de Cornigliano.

La ligne de Gènes à Vintimille est, par suite, interrompue.

Un autre pont, dans la commune de Bolzaneto s'est écroulé; les usines riveraines sont inondées.

Le torrent Secca, à Podemonte, a fait crouler trois maisons; il y a cinq morts. Les pompiers ont tenté le sauvetage. Les eaux charrient des arbres, des animaux, des meubles.

Les caves et les rez-de-chaussées sont inondés.

La gare maritime de Gènes est inondée, le trafic est suspendu. Les dommages causés sont importants.

PETITE BOURSE DU SOIR

Paris, 6 Octobre 1892

Table with 2 columns: Item and Price. Includes 3/0/0, Italien, Turc, Extérieure, Egypte, etc.

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT

TRIBUNE DES COMITÉS

Alliance républicaine socialiste du V^e arrondissement. — Les adhérents du groupe Sud-Est sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu samedi 8 courant, au local habituel.

Ordre du jour : Question de l'école; de la situation électorale.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Dernier des Ecoles. — Réunion du conseil d'administration, ce soir, vendredi, à huit heures, au siège de la société.

Union musicale de Lyon-Saint-Clair. — Le tirage de la tombola, commencé dimanche dernier, ayant été interrompu par suite d'une erreur imprévue, les résultats ont été complétement annulés et le tirage renvoyé au samedi, 8 courant, à 8 heures précises du soir, au siège de la société, café Guillaumin, cours d'Herbouville, 30.

Les porteurs de billets sont priés d'y assister.

24^e société de retraite pour la vieillesse, 27, rue de l'Arbre-Sec. — Dimanche prochain, 9 courant, cotisations mensuelles, au siège de la société, de 10 heures à midi.

Capital au 30 septembre 1.001.737 fr. 46; sociétés entrées en septembre : 32.

12^e société de secours mutuels. — Le tirage de la tombola n'ayant pu avoir lieu le jour du concert, la commission prévient les personnes qui ont des billets que le tirage aura lieu le dimanche 9 octobre 1892, à deux heures du soir, au siège de la société, café Prach, rue de la Madeleine, 18.

Les personnes qui sont possesseurs de billets peuvent se rendre au siège le jour dit pour réclamer les lots gagnants.

Anciens militaires du Rhône. — Les sociétaires sont priés d'assister à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le dimanche 9 octobre, à 9 heures du matin, café Bation, place de l'Hôtel, 113.

16^e société de secours mutuels. — Assemblée générale extraordinaire samedi 8 octobre, à 8 heures du soir, au siège, grande rue de la Guillotière, 113.

Anciens militaires du 2^e régiment d'artillerie. — MM. les anciens militaires du 2^e régiment d'artillerie, de la classe de 1883, récemment libérés, sont priés à un vin d'honneur qui leur sera offert le samedi 8 octobre, à 9 heures du soir, au siège de la Société, café Gaidon, 1, rue Victor-Hugo. MM. les sociétaires sont instamment priés d'y assister.

La Franche-Comté (24^e société de secours mutuels). — Le conseil d'administration informe les Franches-Comtoises habitant Lyon que le banquet annuel de la société aura lieu dimanche 16 octobre, à 1 heure, au restaurant du Pré-aux-Clercs. Le prix est fixé à 4 francs. Les dames sont admises au banquet.

Les membres du conseil d'administration s'expriment que leurs compatriotes de la Franche-Comté assisteront, aussi nombreux que possible, à cette fête de famille.

On peut se procurer des cartes du banquet aux adresses suivantes :

Au siège de la société, rue de la Bourse, 43, brasserie Davin.

M. MM. Bonnet, rue Tolozan, 13; Baudou, rue de la Charité, 73; Cheval

MÈRE ET MARTYRE

PAR

PAUL D'AIGREMONT

— Je vous laisse, lui dit-il, vous devez être seul avec le prêtre. Ouvrez-lui votre âme tout entière : ne vous laissez pas effrayer de son enveloppe un peu sèche et un peu froide ; cette sécheresse et cette glace ne sont que des surfaces apparentes, recouvrent au contraire le cœur le plus chaud, l'âme la plus généreuse et la plus sensible que j'aie jamais rencontrés.

A côté de lui, sur le coin de la cheminée, était la lettre ouverte du curé de Sainte-Clotilde. Avec son profil mince, un peu aigu, sa figure longue aux joues creusées, son visage si froid qu'on l'eût dit sculpté dans le marbre et son grand front dégarni, il était vraiment redoutable et eût impressionné tout autre que le frère de Raymond.

Charles protesta. — Ah ! seigneur non ! répondit-il. Grâce à Dieu, je n'ai pas oublié vos conseils et je suis toujours, Monseigneur, tel que vous m'avez connu. — Alors, relevez-vous, les fautes seules se disent à genoux.

Le baron et sa femme nous produisaient les mêmes soins, la même affection, le même amour que si nous eussions été leurs fils. — Avait-ils des enfants ? — Une fille, Madeleine, qui était élevée avec nous, quoiqu'elle fût plus jeune.

qui ne se reprend jamais quand il s'est donné. Involontairement le jeune homme ferma les yeux, étreint plus que jamais par ce souvenir brûlant dont l'archevêque recevait l'unique confiance, la seule qui fût jamais tombée de ses lèvres.

dans les mêmes dispositions, j'entraî au séminaire, malgré les ardeentes remontrances de mon oncle et de ma tante. En effet, sous la dureté du sacrifice, mon cœur saignait très fort. J'avais peur d'être lâche... Et, à aucun prix, je ne pouvais penser à édifier un rêve de bonheur sur les ruines de celui d'un frère aimé comme un fils.

Par suite de décès A VENDRE COMPTOIR

AFFAIRE PRESSÉE cause départ. A VENDRE Bon fonds de quincaillerie et articles de ménage, bien agencé, quartier industriel, bénéfices nets 4,000 fr. par an.

REANTURE de Bas, cours Lafayette, 134 Coton noir et couleurs, 0,70 c. Blanc 0,80 c. Laine 0,20 c. en plus.

DIX ANS DE SUCCÈS M^{me} CLAUDIA

Première Attestation PREUVES A L'APPUI Madame, tout ce que vous m'avez prêté est réel. Le 2, j'ai retrouvé mon fils à Bruxelles. Ma femme est sauvée maintenant. A bientôt notre visite.

CÉLÉBRITÉ RUSSE L'une des rares sybilles qui ne fait pas de charlatanisme

Pour Prendre BEAUCOUP DE POISSONS Demandez au PETITS DOCKS DU COMMERCE 12, Rue Confort, 12, à Lyon L'APPAT DE PÊCHE PISCIPHILE MALGACHE

320 PIÈCES VIN ROUGE DE PAYS à 28 cent. le litre

Chute et déviation de Matrice CONTRE REVUE PARET, rhabilleur

Les Annonces sont reçues à l'Agence de Publicité Victor FOURNIER LYON - 14, Rue Confort, 14 - LYON

Grande Brasserie-Restaurant Faure A BELLECOUR (ANGLE DE LA RUE GASPARIN)

BONS DE PANAMA REMBOURSABLES AU MINIMUM A 400 FRANCS TIRAGE LE 15 OCTOBRE GROS LOT, 250,000 FRANCS

CAFÉ-RESTAURANT DU PALMIER 6, Rue Childebert (Façade place de la République) Lyon

Entreprise de Travaux Publics et Privés ODDOUX & C^{ie}

DÉMOLITION DU QUARTIER GROLÉE BOIS à BRULER

VIENT DE PARAITRE L'EXPOSITION DE LYON PAR UN DÉSINTÉRESSÉ EN VENTE : Chez tous les libraires et dans les kiosques. --- VENTE EN GROS : chez M. Melin, 7, rue Quatre-Chapeaux

BOURSE DE LYON Du 6 Octobre 1892 FONDS D'ÉTAT

BOURSE DE PARIS Du 6 Octobre 1892 DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

APRÈS BOURSE Du 6 Octobre COURS COMMERCIAUX AU MARCHÉ DE PARIS

CONDITION DES SOIES DE LYON Du 6 Octobre 1892

MARCHÉ AUX BESTIAUX A LYON-VAISE. - 6 Octobre 1892

V. VERMOREL Constructeur à Villefranche

En vente chez les principaux libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon.